

Synthèse de la 2^{ème} réunion publique générale Débat public ERIDAN

Date et heure : 3 juillet 2009 à 18h40
Lieu : Maussane-les-Alpilles, Salle Agora
Durée : 2 heures 10
Participants : 76

NDLR : CPDP= Commission Particulière du Débat Public

I. Présentation du débat public ERIDAN

Après le mot d'accueil du maire de Maussane-les-Alpilles Jack Sautel, Patrick Legrand (Président de la CPDP) présente les règles de fonctionnement du débat public, et notamment ce qui le distingue de l'enquête publique. Le débat public intervient très en amont, à un moment où le projet peut encore être largement amendé. De plus, il permet de s'interroger sur l'opportunité de réaliser le projet, ses finalités et ses enjeux géostratégiques, économiques, environnementaux et sociaux. A l'issue des quatre mois de débat, la CPDP établit un rapport factuel de ce qui s'est dit pendant le débat et le maître d'ouvrage fait connaître par un acte publié les suites qu'il entend donner au projet. Les membres de la CPDP sont chargés de veiller au bon déroulement du débat : ils n'ont pas à donner leur avis sur le fond du projet.

Après avoir présenté les membres de la CPDP, Patrick Legrand détaille les différents moyens d'expression mis à la disposition du public. Outre les réunions publiques, qui donneront lieu à un verbatim et à une synthèse qui seront mis en ligne sur le site Internet du débat, il sera possible de poser des questions par écrit ou directement sur Internet. Ceux qui auront suffisamment de matière pourront présenter leur position dans un cahier d'acteur. Enfin, à tout instant, les membres de la Commission particulière ou du Secrétariat général de la CPDP peuvent être sollicités.

II. Présentation du projet

Georges Seimandi (directeur de projet GRTgaz) présente le projet Eridan. Ce projet consiste à créer une canalisation de transport de gaz naturel enterrée à au moins un mètre de profondeur qui cheminera sur environ 200-220 kms entre Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et Saint-Avit (Drôme). Son coût s'élèvera à 500 millions d'euros entièrement financé par GRTgaz, une filiale à 100 % du groupe GDF Suez. Si ce projet se réalise, les travaux démarreront mi-2013, pour se terminer en 2015.

Ce projet ressort d'une double motivation : renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique française et européenne et faciliter l'exercice du jeu concurrentiel du marché entre les fournisseurs de gaz naturel.

Georges Seimandi (GRTgaz) insiste sur le fait que le projet reste encore à décider. En fait, il est conditionné par trois projets « déclencheurs », qui sont autant de nouvelles entrées potentielles du gaz naturel dans le Sud du pays : projet de 3^{ème} terminal méthanier à Fos-sur-Mer porté par la société Shell, projet de terminal méthanier dans l'estuaire de la Gironde porté par une société hollandaise, projet de liaison entre les réseaux de transport français et espagnol par l'Est des Pyrénées. Si l'un d'entre eux au moins se réalisait, il rendrait indispensable la réalisation du projet Eridan pour acheminer le gaz vers le Nord de la France et le Nord de l'Europe.

Georges Seimandi (GRTgaz) puis Jean-Noël Connangle (chef de projet GRTgaz) décrivent l'ensemble des mesures qui seraient prises pour limiter l'impact de l'ouvrage – pendant la phase de chantier et en exploitation – sur les activités agricoles, les milieux naturels, l'urbanisation, le patrimoine archéologique, etc. Ils soulignent notamment que, pour ne pas pénaliser l'urbanisation, l'ouvrage passera, pour un tiers de son tracé, en zones inondables. Ils mettent en exergue les retombées économiques locales : en effet, sur la durée et vu l'importance de ce chantier, au moins un millier de personnes seront mobilisées.

III. Questions/réponses

En réponse à un habitant de Mouriès, Georges Seimandi (GRTgaz) précise que le projet a été baptisé « Eridan » parce que ce terme désigne le « grand fleuve » dans la mythologie grecque (en l'occurrence le Rhône).

Les réunions publiques

Catherine Levreau (PNR des Alpilles) souhaite savoir si la CPDP a prévu d'organiser une réunion à Saint-Martin-de-Crau. Patrick Legrand (CPDP) répond qu'un rendez-vous local est programmé dans cette ville le jeudi 17 septembre. Cela dit, il n'exclut pas de le déplacer un vendredi, qui est jour de marché à Saint-Martin-de-Crau.

La société GRTgaz et ses liens avec le groupe GDF Suez

En réponse à une interrogation d'Annick Blanc (Ligue de défense des Alpilles) sur les liens entre GRTgaz et le groupe Suez, Georges Seimandi souligne que GRTgaz, si elle est filiale à 100 % du groupe GDF Suez, indépendance par rapport à ce groupe : GRTgaz transporte du gaz naturel pour revendique haut et fort son cinquante clients différents aux mêmes conditions. Cette indépendance est surveillée par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Les finalités du projet

Catherine Levreau (PNR des Alpilles) s'interroge sur l'implication de GRTgaz dans la stratégie d'approvisionnement de la France en gaz. Georges Seimandi (GRTgaz) indique que ce sont les fournisseurs, et non GRTgaz, qui se livrent à un marché dans le cadre d'orientations nationales données par l'Etat à travers un document qui s'appelle le plan d'investissement pluriannuel gaz.

Catherine Levreau (PNR des Alpilles) souhaite savoir si la remise en cause du terminal de Fos-Cavaou peut remettre en cause le projet Eridan. Georges Seimandi (GRTgaz) répond que l'ouvrage n'est pas du tout lié au projet de terminal de Cavaou : il est destiné à acheminer le gaz d'autres projets qui pourraient voir le jour à Fos, en Espagne ou en Aquitaine.

En réponse à Monsieur Fontaine, Georges Seimandi (GRTgaz) précise que, si le projet de terminal porté par Shell et le projet d'interconnexion avec l'Espagne voyaient le jour en même temps, il faudrait rajouter un 4^{ème} compresseur sur le site de Saint-Martin-de-Crau.

L'opportunité du projet

Annick Blanc (Ligue de défense des Alpilles) s'interroge sur le sens du tracé : pourquoi construire un gazoduc entre St-Martin-de-Crau et Saint-Avit ? Georges Seimandi (GRTgaz) explique que le projet vise, dans une perspective d'acheminement du gaz vers le Nord de la France et de l'Europe, à renforcer les capacités de transport dans la Vallée du Rhône pour équilibrer les capacités de transport entre l'Est, et l'Ouest de la France. Il précise que le projet Eridan, compte tenu de l'investissement qu'il représente, ne sera engagé que si au moins l'un des trois projets « déclencheurs » précités voit le jour.

Annick Blanc (Ligue de défense des Alpilles) sollicite des précisions sur la réelle rentabilité du projet. Georges Seimandi (GRTgaz) indique que, sur un tel ouvrage, les tarifs d'utilisation du réseau de transport sont de l'ordre de 4 à 7 %. Il ajoute que le projet sera non seulement rentable pour GRTgaz, mais pour le consommateur : en effet, la densité des infrastructures favorisant la concurrence, le gaz naturel devrait être moins cher.

Questions de prospective

François Capon (syndicat d'énergie des Bouches-du-Rhône) met en avant l'intérêt de faciliter le transit du gaz naturel, une énergie reconnue par le Grenelle de l'Environnement, parmi les moins polluantes, et de renforcer les capacités de stockage afin de sécuriser les approvisionnements en gaz. Georges Seimandi (GRTgaz) partage ce point de vue. Il indique que les observateurs s'accordent à penser que, d'ici vingt ans, la consommation de gaz naturel en Europe sera au même niveau qu'aujourd'hui.

Catherine Levreau (PNR des Alpilles) souhaite savoir si la nouvelle canalisation permettra de transporter d'autres gaz que le gaz naturel (par exemple du méthane). Georges Seimandi (GRTgaz) indique que, techniquement, tout est possible, mais que la réglementation ne le permet pas pour l'instant. Cela dit, la réglementation est toujours susceptible d'évoluer.

Les retombées locales

Jack Sautel (maire de Maussane) puis Catherine Levreau (PNR des Alpilles) demandent si la création de cette nouvelle canalisation permettra d'améliorer la desserte locale en gaz naturel. Georges Seimandi (GRTgaz) indique qu'une canalisation de cette envergure n'est pas destinée à l'alimentation locale. Cela dit, si elle crée une opportunité pour élargir la desserte régionale, GRTgaz s'en saisira.

Les impacts sur l'environnement

Concernant les émissions polluantes de l'équipement, question posée par Catherine Leveau (PNR des Alpilles), il est précisé par Jean-Noël Connangle (GRTgaz) qu'elles sont nulles en exploitation normale et proches de zéro pendant les phases d'entretien et de maintenance compte tenu de la mise au point d'un procédé permettant de récupérer le gaz et de le réinjecter dans le réseau.

Plusieurs participants sollicitent des précisions sur les risques en cas d'inondations, dans la mesure où la canalisation traversera, pour un tiers de son tracé, des zones inondables. Les représentants de GRTgaz assurent que la présence d'une nouvelle canalisation ne crée pas de risque supplémentaire en cas d'inondation : la canalisation et les postes de sectionnement seront conçus et positionnés de telle sorte qu'ils ne dévient pas l'écoulement de la crue. Monsieur Esposito (exploitant GRTgaz) témoigne que, lors de la dernière crue dans la vallée des Baux, le poste de sectionnement de Barbegal était positionné hors d'eau et était accessible. Elisabeth Rabouin (chargée de la prévention des risques et de la sécurité à la sous-préfecture d'Arles) interpelle les promoteurs du projet sur les risques que présenterait pour la population un poste de sectionnement immergé. Monsieur Esposito assure qu'un poste de sectionnement ne risque rien sous l'eau, dans la mesure où il s'agit d'un simple robinet.

Les impacts sur les activités agricoles

Marie-Pierre Callet (propriétaire dans le marais des Baux) souhaite savoir si l'installation à un mètre de profondeur d'une canalisation de grand diamètre ne gênera pas l'évacuation de l'eau et n'obligera pas les agriculteurs à augmenter le pompage. Georges Seimandi (GRTgaz) assure que GRTgaz fera en sorte que la canalisation soit sans impact sur la circulation de l'eau et sur les caractéristiques du terrain. Monsieur Esposito (exploitant GRTgaz) témoigne qu'il n'a pas connaissance de problèmes de pompage provoqués par les gazoducs qui sont installés dans la vallée des Baux.

Marie-Pierre Callet signale qu'une étude est en cours de réalisation sur les écoulements sur le versant sud des Alpilles. Georges Seimandi (GRTgaz) indique que ce travail sera pris en compte dans l'étude d'impact.

Régis Lilamand (Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône) interpelle les représentants de GRTgaz sur l'ensemble des perturbations du fonctionnement des réseaux hydrauliques qui se manifesteront dans les deux ou trois ans après la mise en charge du réseau. Jean-Noël Connangle (GRTgaz) assure qu'une attention particulière est accordée par les concepteurs de l'ouvrage à ce sujet et que tout sera fait pour que la présence de la canalisation ne perturbe pas l'écoulement des eaux dans le sol. Cette thématique est abordée dans l'étude d'impact confié au cabinet SOGREAH et, Laurent Polly (cabinet SOGREAH) le souligne, elle sera particulièrement affinée.

Par ailleurs, le représentant de la Chambre d'agriculture s'inquiète de la suppression possible des haies brise-vent et de ses conséquences sur les cultures. Enfin, il espère que le protocole d'accord concernant les indemnisations vis-à-vis des propriétaires et des agriculteurs sera actualisé et respecté. Sur ce dernier point, Georges Seimandi (GRTgaz) indique que les chambres d'agriculture des quatre départements traversés ont d'ores et déjà été invitées à une rencontre concernant l'établissement du protocole agricole. S'agissant des haies brise-vent, il assure que GRTgaz n'a pas l'intention de les supprimer.

Les impacts sur le patrimoine architectural

Annick Blanc (Ligue de défense des Alpilles) signale que, quand l'artère du Midi a été construite il y a dix ans, les travaux ont endommagé une pile de l'aqueduc romain qui relie Barbegal à Arles ainsi qu'un petit moulin médiéval situé entre Fontvieille et Arles. Jean-Noël Connangle (GRTgaz) assure que les préoccupations en matière de protection du patrimoine se sont nettement renforcées depuis dix ans. Georges Seimandi (GRTgaz) invite Annick Blanc à pointer sur une carte les sites qui lui paraissent les plus sensibles : ce complément sera pris en compte par la Direction régionale de la culture.